

**Un réseau
d'entreprises**

mécènes

autour de convictions et de valeurs partagées

UN CLUB D'ENTREPRISES ENGAGÉES

Le club entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté a pour objet d'informer, de sensibiliser et de développer la pratique du mécénat auprès des entreprises de son territoire, en favorisant le partage d'expérience et en fédérant les énergies autour de ses valeurs et ses ambitions :

- Développement du territoire,
- Partage du savoir-faire,
- Responsabilité sociale,
- Création de liens pour mieux vivre ensemble.

Entrepreneur(e), vous qui partagez cette ambition, contactez-nous ou rejoignez-nous en vue de construire ensemble l'entreprise citoyenne de demain.

En partenariat avec le Pôle Mécénat et financements alternatifs Bourgogne Franche-Comté et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté.



Communiquez autrement avec le mécénat

LE MÉCÉNAT CONCERNE T-IL LES TPE/PME ?

Oui, les PME de moins de 200 salariés sont les forces vives du mécénat ! Elles représentent neuf entreprises mécènes sur dix et la totalité des sommes versées avoisine la moitié du budget total du mécénat.

LE MECENAT COÛTE T-IL CHER À MON ENTREPRISE ?

Non, votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 60%* des versements effectués. (dans la limite de 0.5%* CA HT) et de possibles contreparties.
Exemple : pour un don de 1 000 € - réduction d'impôt de 600 € = coût pour l'entreprise de 400 €.

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat/

* suivant législation en vigueur

LE MÉCÉNAT, EST-CE DIFFÉRENT DU SPONSORING ?

Oui, le mécénat est un don et non une charge d'exploitation pour l'entreprise. Il est utilisé par le donateur pour promouvoir la notoriété de son entreprise alors que le sponsoring est utilisé par l'entreprise pour promouvoir ses marques ou ses produits.

LE MÉCÉNAT PEUT-IL RAPPORTER À MON ENTREPRISE ?

Oui, le mécénat permet de développer plusieurs dimensions de l'entreprise :

- Une image citoyenne en contribuant à améliorer l'image de l'entreprise. Les projets mécénés bénéficient généralement d'une bonne couverture médiatique.
- Un ancrage territorial en créant et renforçant des liens avec les acteurs locaux (collectivités, partenaires, riverains,...).
- Une communication interne en fédérant les collaborateurs autour de projets citoyens.

LE MÉCÉNAT, C'EST FORCÉMENT EN NUMÉRAIRE ?

Non, votre entreprise peut devenir mécène en mettant à disposition les compétences de votre personnel pour une durée limitée (mécénat de compétence), ou en apportant des moyens matériels et/ou techniques (mécénat en nature).

LE MÉCÉNAT EST-IL DESTINÉ UNIQUEMENT AUX ACTIONS CULTURELLES ?

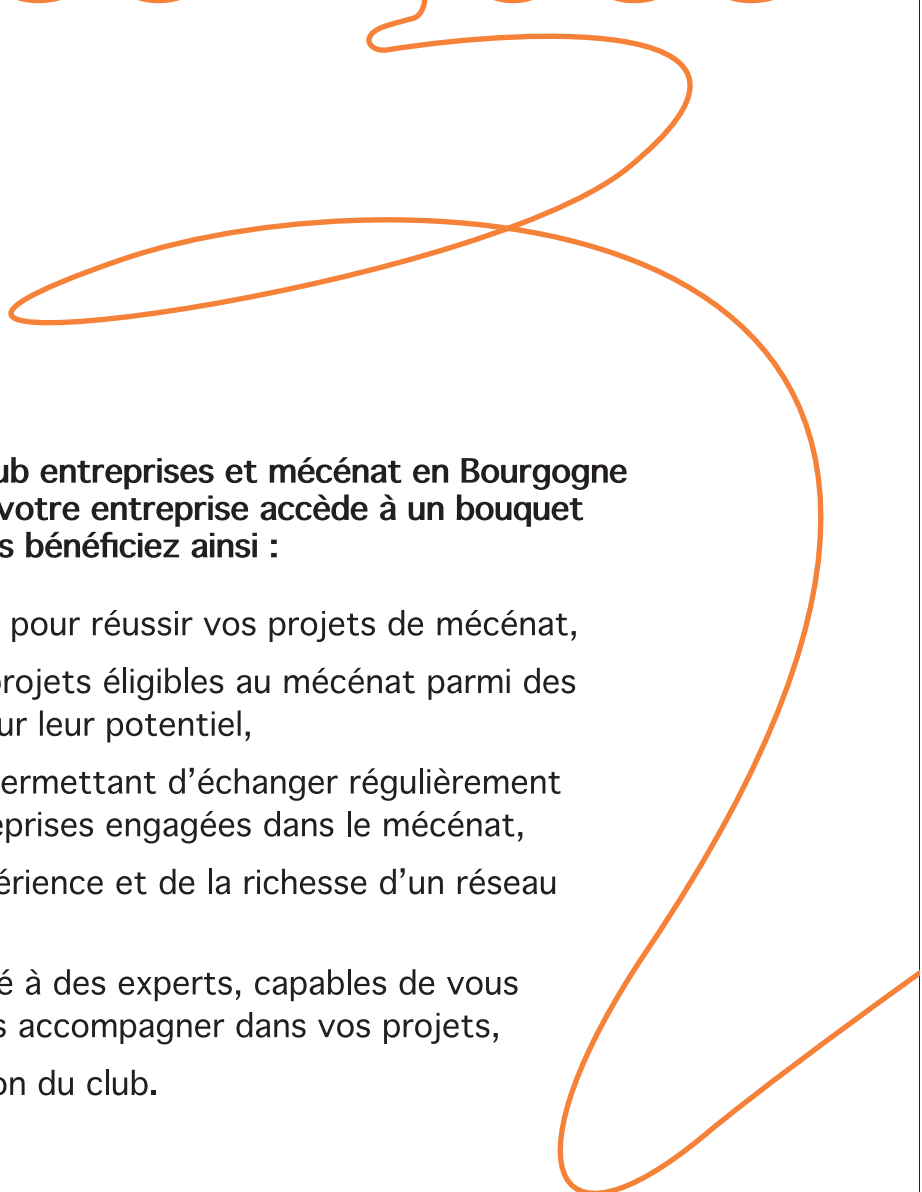
Non, le mécénat culturel représente une action sur quatre. Les entreprises mécènes interviennent aussi sur des projets à caractère solidaire, environnemental, social, sportif et dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la recherche.

LE MÉCÉNAT, EST-CE FACILE ?

Oui, le club entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté est là pour vous accompagner. Un site internet a été créé, sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires, notamment des modèles de conventions prêtes à l'emploi.

www.mecenat-bfc.org

Bouquet de services



En adhérant au club entreprises et mécénat en Bourgogne Franche-Comté, votre entreprise accède à un bouquet de services. Vous bénéficiez ainsi :

- d'une boîte à outils pour réussir vos projets de mécénat,
- d'un choix de vos projets éligibles au mécénat parmi des projets qualifiés pour leur potentiel,
- d'un espace vous permettant d'échanger régulièrement avec d'autres entreprises engagées dans le mécénat,
- d'un partage d'expérience et de la richesse d'un réseau d'entreprises,
- d'un accès privilégié à des experts, capables de vous informer et de vous accompagner dans vos projets,
- du fonds de dotation du club.

**IMPLIQUER VOTRE ENTREPRISE ET VOS SALARIÉS DANS LE MÉCÉNAT
POUR CONSTRUIRE SON IMAGE ET LA FAIRE RAYONNER SUR VOS TERRITOIRES.**

Contactez-nous :

contact@mecenat-bfc.org



CLUB ENTREPRISES ET MÉCÉNAT

En Bourgogne :

BP 17440
21074 Dijon Cedex

En Franche-Comté :

Maison de la profession comptable et financière
15 C rue de Chatillon
Immeuble le master
25480 École-Valentin

Retrouvez toutes nos informations sur le site

www.mecenat-bfc.org

MEMBRES FONDATEURS

Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
Caisse des Dépôts
CCI Côte-d'Or
Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne-Franche Comté
Dijon Habitat
Géotec
I-com

MEMBRES ADHÉRENTS

AG2R LA MONDIALE
Cabinet ACC (Audit Conseil Comptabilité)
Cabinet AGC (Audit Gestion Conseil)
Cabinet Cléon Martin Broichot et Associés,
Cabinet Expertise et Techniques Comptables (ETC)
Co-Alliance
EDF
Engie
SALAISONS DIJONNAISES

...